

N° CP 8<sup>e</sup>/52-06  
Séance du 13 JUIN 2006

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E052) :  
INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE, ANNEE 2006  
(QUATRIEME LISTE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8 – 2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération 2004/IV – 108 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n° 2006/I-8e/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005, relative à la politique des Actions Educatives en 2006,
- VU la délibération n° 2006/I-1<sup>e</sup>/04 du Conseil Général du 9 décembre 2005 fixant le budget primitif du Département pour 2006,
- VU l'avis de la 8<sup>ème</sup> commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la quatrième liste du programme 2006 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 253 552 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 21 du budget départemental.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ... 18 JUL. 2006  
Publication ... 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUL. 2006